

Philippe Delbourg
Emmanuelle Franc
83, impasse de la bassette
31340 Layrac sur Tarn
0607633631 / 0609316145

Layrac sur Tarn le 13/09/2019

Dire à Monsieur LAURENT MERCY

Nous avons été informés du projet de lotissement lorsque nous avons pris connaissance des documents contenus dans le dossier d'accompagnement de l'enquête publique.

Nous remercions Monsieur le maire ainsi que les conseillers municipaux pour leur transparence dans leurs démarches ainsi que pour le fonctionnement participatif des habitants de notre commune dans la vie politique de Layrac-sur-Tarn !!!

Nous avons tous vécu une année particulièrement tourmentée dans ce que nous appelons aujourd'hui « le mouvement des gilets jaunes » où nous avons pu voir des centaines de milliers de gens manifester pour se faire entendre des politiques.

Mais, il semblerait que les élus de la commune de Layrac-sur-Tarn soient coupés du monde extérieur et n'aient pas compris qu'en 2019 le peuple, la population souhaite être partie prenante dans les décisions politiques.

Le conseil municipal s'est retranché dans le bâtiment de la mairie transformé pour l'occasion en véritable bunker interdisant de fait tout accès à l'information et aux décisions qui affecteront définitivement les orientations les plus importantes de notre lieu de vie.

Lors de rares échanges, les élus nous ont fait savoir qu'ils bénéficiaient d'un mandat les dispensant d'échanger avec leurs administrés. De fait, ils ont cru bon de se soustraire à l'organisation de réunions publiques, d'entendre et écouter ce que nous souhaitons collectivement pour notre village.

Cette attitude de mépris des politiques vis-à-vis des habitants de Layrac-sur-Tarn est inacceptable.

Ce projet prévoit la réalisation d'un lotissement de 15 ou 16 maisons ce qui représente environ un apport d'une soixantaine d'habitants sur la commune de Layrac-sur-Tarn.

Pour quelle raison un tel projet, alors que notre commune n'a pas su se doter d'infrastructures capables d'attirer de nouveaux habitants.

Notre village ne dispose d'aucun commerce, d'aucune place centrale et d'aucun lieu de vie permettant à la population de se retrouver régulièrement.

Des réunions publiques auraient très certainement permis de voir émerger de nouvelles perspectives à notre village telle que :

La création d'un établissement adapté aux sportifs handicapés et non handicapés en liaison avec le gymnase actuel de Layrac et notre riche patrimoine rural faits de sentiers et de lacs à travers monts et vallée, propice au sport santé et permettant ainsi un partenariat avec la clinique du château de Vernhes situé sur la commune voisine spécialisée dans le domaine de la nutrition et de la remise à la forme.

Aussi, nous continuons de nous interroger sur les véritables motivations de Monsieur le maire. Cela d'autant plus que nous restons dans l'attente d'une réponse d'un mail dans lequel nous demandions si des terrains appartenant à des élus faisaient partie intégrante du projet de réalisation

2

de ce lotissement. La seule réponse vint de la secrétaire de mairie nous demandant par mail de prendre rendez-vous avec Monsieur le maire.

Aujourd'hui nous avons pu obtenir par un autre canal que celui de la mairie, les plans du cadastre qui font parfaitement ressortir que la parcelle n° 197 d'une surface d'environ 8000 m² est bien la propriété, de Monsieur ASTRUC, maire de Layrac-sur-Tarn.

Monsieur Mercy, sachez que nous considérons que le projet de Monsieur le maire et de ses conseillers municipaux n'est rien d'autre qu'une impasse au sens propre comme au sens figuré.

Tout d'abord, en raison de l'accès du lotissement qui se fait depuis l'extérieur du village et qui ne donne pas accès au cœur du village, si ce n'est par un chemin piétonnier. Mais pour quoi faire ce chemin piétonnier, il n'y a aucun commerce au centre du village, aucun centre d'intérêt si ce n'est la mairie dont nous connaissons déjà la qualité d'écoute de ses élus et cela même pour les projets les plus importants comme celui qui nous intéresse aujourd'hui.

Nous aurons donc une soixante de personnes supplémentaires isolées et non intégrées à la population actuelle. Cela au même titre d'ailleurs que les rares nouveaux habitants qui ont essayé de s'intégrer et d'apporter de nouvelles idées pour animer ce village mais auxquels on ne soumet un projet qu'une fois celui-ci suffisamment avancé pour en être déjà au stade de l'enquête publique.

Ce projet est également une impasse parce qu'il n'offre aucune perspective, aucun avenir aussi bien dans le domaine économique que social, culturel ou bien simplement écologique à la commune de Layrac-sur-Tarn.

Il est regrettable que les élus de notre commune, n'aient pas eu la sagesse de faire confiance à l'intelligence, à l'imagination de tous les habitants et à défaut à la compétence de professionnels de l'urbanisme pour nous présenter des projets qui nous offrent la possibilité d'un mieux vivre ensemble dans un cadre où le partage, l'échange et l'harmonie seraient les maîtres mots.

Ce projet est une impasse car il nous replonge dans le passé, dans ce que nous ne voulons plus jamais voir.

Des politiques qui se servent personnellement au lieu de servir leurs administrés, des politiques qui profitent de leur mandat pour bâtir à l'insu de la population des projets dénués de toutes formes de réflexions si ce ne sont celles de valoriser des terres agricoles en terrains constructibles.

En qualité de maire de notre village, Monsieur Astruc, a consacré son mandat à l'élaboration de son lotissement sans se soucier du bien être des habitants actuels. Lorsque des coulées de boue en provenance du champ cultivé en amont de notre propriété, ont dévasté notre terrain et nos constructions, malgré la construction de murs de soutènement en béton banché de plus deux mètres de haut, il nous a été répondu que cela n'était pas du ressort du maire que de gérer les conflits de voisinage.

Cela sera-t-il du ressort du maire lorsque les mêmes coulées de boue continueront leur chemin, traverseront les terrains en amont et viendront dévaster les constructions des nouveaux habitants situées en aval de la pente, auxquels, ironie du sort Monsieur le maire aura vendu ses propres terrains en encaissant au passage une substantielle plus-value.

Ce projet, est une impasse car à très court terme il continuera de détruire notre environnement. Que deviendra cette magnifique allée de platanes qui fait la beauté et la richesse de nos routes de France et particulièrement celle qui conduit à notre village, lorsque par mesure de sécurité pour leurs constructions, les habitants du lotissement demanderont que tous les sujets situés au-dessus du fossé soient rasés.

Ce projet est une impasse tout simplement en raison du fait qu'il ne nous paraît pas être en conformité avec le PLU de 2011. L'intégralité du dossier est déjà déposée dans un cabinet d'avocat toulousain mandaté pour engager une action judiciaire à l'encontre de la mairie.

Enfin, Monsieur MERCY, ce projet est une impasse comme évoqué plus haut en raison du fait que nous sommes probablement en présence d'un conflit d'intérêt et renforcé du fait qu'aucun appel d'offre n'a été lancé dans le cadre de la transaction immobilière réalisée avec le promoteur.

Nous restons encore dubitatifs quant au bien-fondé d'un tel projet ainsi qu'à la légèreté avec lequel celui-ci a été monté.

Notamment au regard du risque de voir cette opération requalifiée de prise illégale d'intérêt à la suite d'une enquête judiciaire dans laquelle Monsieur le maire aurait entraîné son équipe municipale.

Certains conseillers ont eu la sagesse, voire même la prudence de démissionner et de se désolidariser de cette opération immobilière.

Ne possédant pas tous les détails du montage technique et financier, nous nous interrogeons maintenant, sur les véritables intentions initiales de Monsieur le maire.

Nous aimerions pouvoir faire entendre raison à Monsieur le maire ainsi qu'à son équipe de conseillers et leur demander instamment d'interrompre ce projet qui n'est que le fruit de la propre volonté et du propre intérêt de Monsieur le maire.

En aucun cas ce projet ne peut être porteur d'un espoir d'une vie plus harmonieuse dans le cœur de notre village.

Nous l'avons déjà évoqué plus haut et le réaffirmons, ce qu'il manque à Layrac-sur-Tarn est que ce village puisse retrouver un véritable centre, une place avec des activités où les anciens pourront échanger avec les nouveaux arrivés et les futurs arrivants.

Ce n'est très certainement pas en construisant un lotissement « ghettoisé » et ne bénéficiant d'aucun assainissement collectif que nous pourrions continuer à mieux vivre ensemble à Layrac-sur-Tarn.

La nature même aussi bien que la forme de votre projet ne peut conduire qu'à des dissensions au sein de notre village tout en générant des frais de procédures importants mais malheureusement inévitables. Cela est bien regrettable pour une commune qui ne dispose que de faibles ressources humaines et financières.

Anciennement, la municipalité précédente à l'origine de la création du PLU avait non seulement organisé une réunion publique pour présenter le projet de PLU avant l'enquête publique le mercredi 5 janvier 2011, mais aussi, avait publié dans la gazette de juillet 2011, un écrit de Madame Jacqueline Bonnet, maire de Layrac à propos du PLU dont nous citerons la conclusion « *Le conseil municipal a souhaité une expansion limitée, pour garder à Layrac son caractère de village rural où il fait bon vivre, tout en permettant un renouvellement de la population qui le dynamisera.* »

Le terrain acheté par la commune avait pour destination l'installation de la future crèche.

Aujourd'hui, il est question de ce terrain communal augmenté d'autres parcelles.

Cela signifie aussi que la vie animale et ses déplacements, s'en trouveront perturbés du fait d'une imperméabilisation de la terre. De surcroît, ce lotissement ôtera aux agriculteurs des zones planes de cultivation, facile à travailler et proches de leur exploitation.

Il est primordial de permettre aux habitants de Layrac-sur-Tarn d'être les véritables acteurs d'un projet de vie commune, de nous laisser imaginer toutes et tous ensemble les perspectives possibles et non de limiter à notre approbation ou désapprobation un projet de lotissement déraisonné dans le cadre trop restrictif d'une enquête publique.

En résumé, il nous est demandé de valider le projet de Monsieur le maire sans aucune autre alternative.

Famille FRANC- DELBOURG